

Brevet de Technicien Supérieur Agricole Aménagements Paysagers

Public :

Apprenant souhaitant développer ses compétences comme Chef d'équipe d'entretien des espaces verts et des décors végétaux d'intérieur ou d'extérieur.

Objectifs visés :

Etre capable de :

- organiser et encadrer la réalisation de chantiers de création ou d'entretien d'aménagements paysagers dans le respect du développement durable, en ayant connaissance du contexte juridique et réglementaire,
- contribuer à l'élaboration des projets par l'entreprise ou le service dans une démarche éco-responsable,
- contribuer à la gestion technico-économique,
- participer à l'organisation du travail, à la gestion des ressources humaines et des compétences dans l'organisation,
- communiquer sur son métier, sur l'activité de l'organisation dans laquelle il se situe et sur les thèmes de l'environnement et du développement durable.

Conditions d'admission, pré requis :

- Avoir un diplôme de niveau 4.
- Entre 15 ans et 29 ans (pas de limite d'âge pour les personnes RQTH).
- Avoir le projet de signer un contrat d'apprentissage.

Modalités d'accès :

Procédure parcours sup

Délais d'accès :

Nous consulter, selon calendrier d'alternance.

Durée de l'action et modalités d'alternance :

Pour un cycle complet en apprentissage, hors VAA, formation en 2 avec un minimum de 1350 heures de formation.

Modalités et moyens pédagogiques :

Une formation basée sur des pratiques professionnelles: assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche (apport théorique, étude de cas, etc.).

Un accompagnement personnalisé :

- individualisation des parcours (selon test de positionnement, VAA, VAE),
- accompagnement de chaque apprenti par le formateur référent de la formation,
- autoformation, formation en distanciel,

- accompagnement possible par un formateur référent des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté.

Des locaux adaptés :

- plateaux techniques : hall maçonnerie, arboretum, terrains de pratique pour l'entretien et les créations paysagères, un atelier mécanique,
- Centre de Documentation et d'Information,
- Centre De Ressources,
- salles informatiques,
- accès PMR.

Contenu de la formation :

ENSEIGNEMENT GENERAL :

M11 : accompagnement au projet personnel et professionnel.

M21 : organisation économique, sociale, judiciaire.

M22 : techniques d'expression, de communication et de documentation.

M23 : langue vivante.

M31 : éducation physique et sportive.

M41 : traitement de données.

M42 : technologies de l'information et du multimédia.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

M51 : contextes et déterminants des Aménagements Paysagers.

M52 : connaissances des végétaux et gestion des espaces paysagers-choix des végétaux.

M53 : techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager.

M54 : gestion technico-économique du chantier.

M55 : participation à l'élaboration d'une proposition d'AP.

MIL

Pluridisciplinarité : choix des matériels, paysage, choix d'une palette végétale.

Dispositif d'évaluation de l'action :

L'examen comporte 7 épreuves obligatoires (épreuves constituées d'épreuves terminales et de contrôles en cours de formations.).

Validation du diplôme :

Le diplôme est validé si la moyenne est supérieure ou égale à 10 et grâce aux épreuves terminales.

Les acquis scolaires et professionnels des candidats peuvent être validés à l'entrée en formation.

Tarifs / Financements :

Formation gratuite par apprentissage.

Prise en charge par les OPCO.

Rémunération :

L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC selon son âge. Nous consulter.

Débouchés :

Chef(fe) d'équipe d'entretien des espaces verts / du paysage.

Poursuite de formation possible :

Licence Professionnelle. Différents Certificats de Spécialisation en rapport avec le domaine d'expertise.

Contact :

Loïc CATTEAU, coordinateur de la formation : loic.catteau@educagri.fr

Secrétariat : audrey.descelles@educagri.fr – tel : 03 21 60 73 17

Renseignements pratiques :

- Restauration.
- Possibilité d'hébergement en internat.
- Lignes de bus, gare SNCF.

Taux de réussite aux examens de la session précédente :

53,3% de réussite pour la promotion 2023.

Taux d'insertion professionnelle de la session précédente :

73,33%

Taux de satisfaction de la session précédente :

94.7%